

L'indicible récit de soi. Expérience d'un atelier radio pour sortir des injonctions et des assignations adressées aux personnes étrangères primo-arrivantes en demande d'asile

Karine Gatelier et Séréna Naudin
Modus Operandi, Grenoble
karine@modop.org ; serena@modop.org

Journées d'étude "Expériences de migration en contexte de violence ou quand raconter devient impossible"

17-18 octobre 2019

Maison des Sciences de l'Homme et de la Société
Université de Poitiers

Introduction

Nous sommes deux pour parler de l'atelier où nous sommes environ une douzaine.

Dans cette communication, nous allons vous parler de l'atelier radio que nous avons mis en place il y a maintenant 3 ans ; et partager avec vous le sens qu'il prend dans la possibilité de prise de parole qu'il présente pour les participant·e·s.

En collectif, nous réalisons un atelier radio dans des cours de français d'une association qui accompagne les demandeur·se·s d'asile. Ces ateliers sont l'occasion de débattre, échanger, partager des expériences, les analyser, au sein de notre groupe mais également avec des invité·e·s que nous interviewons. Tout cela est généralement enregistré puis monté sous la forme d'émissions, de documentaires sonores ou promenades radiophoniques.

L'atelier radio a été créé sur la base de plusieurs constats issus de l'accompagnement dans la procédure d'asile que nous faisons depuis plusieurs années et qui nous ont conduites à l'analyser comme une série de contraintes qui enserrant la parole dans le récit victimaire de la demande d'asile et dans la position paradoxale d'assisté indésiré. En effet, nous analysons la demande d'asile comme un contexte d'assignation sociale forte où les personnes ne peuvent pas choisir comment parler d'elles-mêmes.

Ces constats nous forcent à nous questionner comment travailler avec ces personnes ; et sur le sens de leur prise de parole.

L'atelier radio cherche à échapper à ces injonctions et assignations en travaillant autour des positions et de la parole (Veron, 2013). La médiation de l'outil radio permet la prise de parole (Certeau, 1994). Pour commencer, nous vous proposons quatre minutes de son extrait d'une émission diffusée l'an passé sur Radio Campus. Pour pouvoir vous donner un aperçu nous nous sommes permises de couper dans les réponses de l'invitée (Isabelle Saint-Saëns, atelier du 6 mai 2019, Grenoble).

La violence épistémique et le droit à l'opacité

Par soucis du respect du temps qui nous est donné, nous avons choisi de ne pas revenir sur les travaux connus qui ont analysé les contraintes qui pèsent sur les demandeurs d'asile dans la procédure d'examen. Nous proposons une lecture systémique du rapport qui se joue entre étranger·ères et société française, quand on est étranger·ère récemment arrivé·e en France. Les

personnes avec lesquelles nous travaillons sont arrivées en France entre quelques mois et 4 ans et leur demande d'asile est encore très présente dans leur esprit, parfois elle n'est pas terminée.

Ce rapport est violent puisqu'on a dit qu'il produit des contraintes sur la prise de parole. Pour le désigner, nous choisissons de nommer cette violence comme épistémique.

La violence épistémique est le processus par lequel des populations dominées se sont vues dépossédées de leur parole et de la capacité de parler d'elles, de dire qui elles sont ; parce que d'autres – les dominants – parlent à leur place. Ceci va au-delà de la simple parole et signifie qu'un corpus de connaissances a été construit, et que nous, en tant que personnes socialisées dans un pays anciennement colonisateur, et héritières du colonialisme, nous l'avons intégré.

La violence épistémique est donc un concept issu d'une lecture de la colonialité des rapports de force créés et perpétués par les enjeux de la production du savoir. Elle s'articule et est complétée par d'autres rapports tels que ceux fondés sur la classe, le genre, la race, la religion etc.

La violence épistémique repose sur l'existence imposée d'un centre émetteur de normes épistémiques, héritée de la domination coloniale. C'est ainsi que le savoir occidental est valorisé et érigé en référence, reléguant les formes non-occidentales du savoir. Edward Said nous rappelle que les deux fondamentaux de l'autorité coloniale sont le pouvoir et la connaissance (Said, 1980), créant des hiérarchies tenaces que les décolonisations n'ont finalement pas supprimées; la décolonisation des esprits restant à faire (Mignolo, 2001).

Les études occidentales font de l'Occidental le sujet de l'Histoire et du non-Occidental son objet. Dépossédés du pouvoir de dire qui ils sont, les subalternes ne peuvent être entendus de leur oppresseur qu'en utilisant son code et son langage. La subalternité a à voir avec la lutte pour se faire entendre (Spivak, 2009) ; se faire reconnaître comme capables d'expliquer et d'analyser leurs propres expériences et non seulement comme seuls témoins, comme les désignent les scientifiques occidentaux (hooks, 1990). bell hooks souligne justement le pouvoir du chercheur, ou de l'écrivain, qui base son savoir sur les paroles des autres, les subalternes, dont les voix ne sont entendues qu'à travers des transcriptions ou des traductions par d'autres, qui de ce fait transforment leur parole. Ce pouvoir qui fait que certains groupes ne sont pas entendus doit être compris comme une forme de violence épistémique.

Enfin, Édouard Glissant a forgé le concept de droit à l'opacité pour expliquer encore au-delà cette oppression. Le droit à l'opacité est une notion épistémologique qui reconnaît à chacun le droit de garder « son ombre épaisse, c'est-à-dire son épaisseur psycho-culturelle » (Mbom, 1998). Cette « ombre épaisse » est composée de la part de la culture qui reste incompréhensible à celles et ceux qui n'y appartiennent pas. Comprendre l'autre (*cumprehendere*) signifie le prendre avec soi, donc se l'approprier, le changer, et le créer à son image. Pour comprendre l'autre, il doit être transparent. Or Glissant nous dit que ce n'est pas possible car il possède son « ombre épaisse », cette « épaisseur psycho-culturelle », son droit à l'opacité.

Ainsi la science dite « universelle » ne peut pas se saisir des réalités des autres cultures à partir d'une légitimité qu'elle s'est donnée, qui se révèle illégitime et qui n'a pas les moyens de ses ambitions.

En disant que les cultures ataviques ne peuvent avoir une légitimité à comprendre intégralement les cultures composites – au nom d'une science universelle – Glissant refuse la hiérarchisation entre les cultures sur la base de leur énonciation (les cultures ataviques) d'un universel ; qui en disant qu'il est universel mais étant énoncé d'un seul lieu, devient un instrument de domination.

Pour Glissant, comprendre c'est se réapproprier, c'est prendre possession de la parole de l'autre, c'est le redire avec ses mots, donc parler à sa place. Ceci nous renvoie à bell hooks que nous voudrions citer tellement ses mots sont pertinents et éloquentes :

« No need to hear your voice when I can talk about you better than you can speak about yourself. No need to hear your voice. Only tell me about your pain. I want to know your story. And then I will tell it back to you in a new way. Tell it back to you in such a way that it has become mine, my own. Re-writing you I write myself anew. I am still author, authority. I am still colonizer, the speaking subject and you are now at the center of my talk » (hooks, 1990: 343).

Que je traduis par :

« Pas besoin d'entendre ta voix alors que je peux parler de toi mieux que tu ne le peux. Pas besoin d'entendre ta voix. Raconte-moi seulement ta souffrance. Je veux connaître ton histoire. Et ensuite, je te la raconterai en retour d'une nouvelle façon. Raconterai en retour d'une façon telle qu'elle sera mienne et m'appartiendra. En te réécrivant, je me réécris moi-même à nouveau. Je suis toujours l'auteur, l'autorité. Je suis toujours le colonisateur, le sujet parlant et tu es maintenant au centre de mon discours. »

Enfin et pour terminer avec ce point, je voudrais insister sur l'interrogation que l'on ne peut éviter : quelle hégémonie culturelle a-t-on inventée pour construire le monde ? Dans le contexte français, il existe une tentation d'occulter la dimension systémique et la nature des enjeux ici soulevés.

Du récit inaudible à la prise de parole

Pour un ensemble de raisons que Karine a en partie décrites, la parole des personnes avec lesquelles nous travaillons est rendue inaudible.

Les personnes à la recherche d'un refuge vivent l'assignation, la subalternisation, le déclassement et la stigmatisation. Cela façonne les récits de ces personnes qui tentent de répondre à l'injonction à se légitimer d'être là, notamment en construisant des récits victimaires et cherchant à répondre à des attentes qu'elles ne comprennent pas forcément. Il a été largement démontré que la procédure d'asile contraint la parole tant au niveau du fond – avec des attentes en termes crédibilité et vraisemblance – que de la forme – avec une procédure qui utilise un langage technocratique par exemple.

Pour analyser les difficultés autour de la construction du récit de l'asile, Jan Blommaert reprend le concept d'inégalité de droit d'usage de la narration de Dell Hymes et Courtney Cazden qui désigne le fait qu'il y a des façons de raconter plus valorisées que d'autres, comme le fait de privilégier un langage académique déconnecté de l'expérience et l'émotion par exemple. Blommaert montre comment la procédure bureaucratique de l'asile provoque l'en-textualisation du récit. Le texte de ce dernier est en effet produit, remodelé, reformulé, encadré par un certain nombre d'acteurs (bénévoles, officiers, avocats, juges) autres que le premier concerné. Cela ne permet pas le développement de ce qu'il appelle le « home narrative » qui correspondrait au récit que les personnes font quand elles se détachent des contraintes de l'examen de l'asile en intégrant des éléments de leur vie, du contexte local, une explication des conflits et des enjeux politiques de leur pays à partir de leur expérience. Ces éléments de récits considérés comme gênant par l'institution sont évacués au profit de référence à des rapports officiels sans que soit observée la logique argumentative qu'ils contiennent. Pas entendues ni souhaitées, ces dires sont catégorisées du bruit.

Cela me permet de faire le lien avec la dimension politique de la parole car selon Jacques Rancière c'est lorsque du bruit devient de la parole qu'il y a « effraction politique de ceux qui se font reconnaître comme acteurs d'une situation dont ils ne sont pas les acteurs »¹. Les personnes avec lesquelles nous travaillons très souvent considérées comme passives.

Donc, pourquoi la parole est-elle politique ?

D'abord, la parole est une action, une pratique (le silence en fait partie) qui exprime les subjectivités. Cela via la voix, la prononciation, l'intonation, le choix des mots, des expressions ; mais aussi le positionnement des personnes par ce biais dans un dialogisme au niveau microscopique avec celles et ceux qui sont présent·e·s dans l'interaction ou qui le sont sans l'être – celles et ceux qu'on souhaite atteindre – mais aussi au niveau macroscopique en entrant en dialogue avec d'autres discours sur le sujet. Par exemple, dans nos ateliers le sujet des migrations entre en résonance avec les discours dominants en apportant un autre regard comme le contexte géopolitique et colonial qui mène à ce qui nous arrive. Ainsi, par la parole, les personnes peuvent œuvrer à une reconfiguration des places, leur façon de raconter met en lumière leur agentivité, c'est une façon de négocier avec l'ordre établi, de se montrer sous un autre jour que celui qu'on imagine.

Dans le son que nous venons d'entendre, les paroles sortent des attentes envers ces personnes : elles expliquent pourquoi elles sont venues mais pas comme la société attend qu'elles le fassent – racontant leur souffrance – elles apportent un savoir sur les causes de la migration, qui est construit sur la base de leur expérience et de la place qu'on leur assigne. Ce qui est considéré comme du bruit pour les institutions chargées de l'asile, comme la vente des armes en Afrique, les relations diplomatiques des dirigeants européens avec des dirigeants africains ou les liens coloniaux, font partie des raisons qui mènent les personnes à quitter leur pays. Finalement, par la parole les personnes remettent en question leur place puisqu'elle donne à voir leur analyse de la situation sans rester au niveau personnel/individuel qu'on attend d'elles. Malgré cela, on entend quand même la volonté de répondre à l'injonction à se légitimer, quand Keita dit « nous les malheureux » car pour être légitime de venir en France il vaut mieux avoir souffert.

Dans l'atelier, nous parlons de prise de parole car il s'agit d'un espace protégé pour que la parole puisse prendre place, se développer et se construire collectivement dans le partage d'expérience, d'analyse et de savoir. Il y a une circulation des savoirs entre nous tous. Nous le considérons comme l'espace intermédiaire que Veron, inspiré par Oskar Negt, cite comme un espace oppositionnel permettant de co-définir des situations vécues, considérées, pensées comme injustes pour élaborer des savoirs pratiques subalternes et permettant de construire une prise de parole dans l'espace public bourgeois. Par la radio, nous cherchons à développer un va et vient entre une prise de parole dans des espaces protégés entre nous, avec des invités qui sont des personnes à la fois établies et alliées, notamment comme ici Isabelle Saint-Saëns membre du GISTI et MigrEurope puis dans l'espace public via des diffusions et des écoutes publiques.

Pour conclure

A plusieurs voix, nous avons voulu dire combien le récit de soi est impossible quand on est réduit à un être souffrant, menacé et victime, par l'opération totalisante de la demande d'asile. Quand on est en demande d'asile peut-on être autre chose qu'un ou une demandeuse d'asile ?

La question s'est posée dans nos ateliers : peut-on parler d'autre chose que de la demande d'asile ?

Nous constatons que les participant·e·s sont envahi·e·s par cette condition de la demande d'asile.

1 La méthode de l'égalité: Entretiens avec Laurent Jeanpierre et Dork Zabunyan

Nous observons qu'ils et elles aiment parler d'autre chose.

Ils et elles disent que l'atelier possède une fonction de socialisation ; il rompt avec leur isolement :

- « ça nous fait sortir de notre cage » (Bob) ;

- « Nous rencontrons des limites par rapport à nos façons de voir les choses : l'atelier radio nous permet de franchir cette limite-là » (Bob).

L'espace de parole que constitue l'atelier radio est un espace de réflexion et de réflexivité où nous construisons une analyse collective d'une situation singulière. Un enjeu au cœur de cette démarche est de faire tomber les catégories qui nous assignent à des positions (chercheuses, demandeur-se-s d'asile). En disant que nous formons un collectif de recherche, nous cherchons à réduire la distance entre les membres de ce collectif et les positions auxquelles les met la société. Nous reconnaissons la diversité des types de savoir et la nécessité de les combiner pour construire une analyse.

« Nous quand même, c'est la vérité (...) c'est nous qui devons trouver la solution » (Haba).

Nous pensons enfin que la construction de la parole collective permet de se mettre en action : en rompant avec la présupposition d'incapacité de l'ignorant à apprendre par lui-même (Rancière) et avec la logique de l'explication. L'action de collectifs de lutte est celle de sujets qui se constituent en refusant l'explication qui leur est donnée de la situation économique et sociale, en refusant les situations d'impossibilité et les logiques d'incapacité que cette situation leur attribue (Véron).

« Il y a de la politique quand au nom de l'égalité fondamentale une scène visible rend manifeste le tort, que les partages portent à cette égalité » (Véron).

Références bibliographiques

Agier, M. *Au bord du monde, les réfugiés*. Flammarion, Paris, 2002

Agier, M. « Penser le sujet, observer la frontière: Le décentrement de l'anthropologie » *L'Homme*, 203-204, 2012, p. 51-75

Blommaert, J. « Investigating narrative inequality : African Asylum Seekers' Stories in Belgium », *Discourses and Society*, November 2001

De Certeau, M. *La prise de parole et autres écrits politiques*, Seuil, Paris, 1994

Mbom, C. « Édouard Glissant, De l'opacité à la relation », *In Poétiques d'Édouard Glissant*, Colloque international de la Sorbonne, mars 1998

Spivak, G.C. *Les subalternes peuvent-elles parler ?*, Editions Amsterdam, Paris, 2009

Veron, D. « Quand les sans-papiers prennent la parole », *Variations*, 18, 2013, mis en ligne le 31 mai 2013, consulté le 15 juin 2017. URL : <http://variations.revues.org/641>

Valluy, J. *Rejet des exilés-Le grand retournement de l'asile*, Édition du croquant, Paris, 2009